

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE N° 2015-OSMS-PH45-0130

**Portant autorisation d'extension non importante de 2 places du
Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) rattaché à l'établissement pour enfants et
adolescents polyhandicapés « EPEAP Le Levain » à OLIVET
géré par l'Association d'Entraide pour Personnes Handicapées « ASSEPH »,
portant la capacité totale du service de 8 à 10 places.**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de M.DAMIE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre ;

Vu l'arrêté n° 2012-DG-0003 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Centre en date du 22 mai 2012 ;

Vu le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2012-2016 de la région Centre ;

Vu le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) actualisé de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 94.391 en date du 4 novembre 1994 portant création d'un Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) rattaché à l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « EPEAP Le Levain » à ORLEANS géré par l'Association d'Entraide pour Personnes Handicapées « ASSEPH » ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2005 portant autorisation de création de 3 places sur les 7 restantes à financer d'un Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) rattaché à l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « EPEAP Le Levain » à ORLEANS géré par l'Association d'Entraide pour Personnes Handicapées « ASSEPH », portant la capacité totale du service à 4 places ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 7 août 2006 portant autorisation de création des 4 dernières places restant à financer d'un Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) rattaché à l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « EPEAP Le Levain » à ORLEANS géré par l'Association d'Entraide pour Personnes Handicapées « ASSEPH », portant la capacité totale du service de 4 à 8 places ;

Considérant que le projet répond aux orientations du schéma régional d'organisation médico-sociale 2012-2016 de la région Centre ;

Considérant que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé de la région Centre-Val de Loire et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à Monsieur le Président de l'Association d'Entraide pour Personnes Handicapées « ASSEPH » pour l'extension non importante de 2 places du Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) rattaché à l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « EPEAP Le Levain » à OLIVET, portant la capacité totale du service de 8 à 10 places.

Article 2 : L'autorisation globale est délivrée pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2002, soit jusqu'au 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans suivant sa notification.

Article 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ASSEPH

N° FINESS : 45 000 346 2

Code statut juridique : 60 (association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Adresse : 188 rue du Pressoir Aubry – 45160 OLIVET

SIREN : 327 580 056

Entité Etablissement : SESSAD Le Levain

N° FINESS : 45 000 507 9

Code catégorie : 182 (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Adresse : 188 rue du Pressoir Aubry – 45160 OLIVET

SIRET : 327 580 056 00098

Code MFT : 05

Code discipline : 319 (éducation spécialisée et soins à domicile enfants handicapés)

Code activité / fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 500 (polyhandicap)

Capacité autorisée : 10 places

Article 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS.

Article 8 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué territorial du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 2 novembre 2015
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Philippe DAMIE